



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 29 FEV. 2024

Affaire suivie par : Estelle Ferrari
Service Eau, Hydroélectricité et Nature
Pôle Délégation de bassin Rhône-Méditerranée
Tél. : 04 73 17 37 86
Courriel : estelle.ferrari@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,
délégué de bassin Rhône-Méditerranée
à
Madame la directrice de l'eau et de la biodiversité

OBJET : *Transmission des données dans le cadre du rapport 2024 de mise en œuvre du plan de gestion français de l'Anguille (PGA)*

PJ. : *PGA bassin Rhône-Méditerranée - Rapport de mise en œuvre 2024*

En application de l'article 9 du règlement européen du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes, un rapport de mise en œuvre du plan national de gestion de l'Anguille doit être remis à la Commission européenne avant le 30 juin 2024. Pour réaliser ce rapportage vous avez sollicité les DREAL de bassin par courrier le 4 janvier 2024 concernant les actions mises en œuvre localement dans le cadre des PLAGEPOMI comprenant :

- une description des dispositifs mis en œuvre pour suivre l'état des populations ainsi que les principaux résultats obtenus ;
- une présentation des études menées depuis 2018 permettant d'améliorer la connaissance sur l'Anguille ;
- l'état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique des axes de migration de l'Anguille.

Vous trouverez dans le rapport ci-joint les éléments demandés pour le bassin Rhône-Méditerranée. Parmi les points forts de ce rapport, je souhaite insister sur plusieurs faits et initiatives conduites dans notre bassin.

En premier lieu, les suivis menés jusqu'en 2022 sur l'Anguille européenne dans l'ensemble du pourtour méditerranéen, le Rhône et ses affluents, ont tous dressé un constat alarmant pour l'espèce. Depuis 2023, les recrutements observés au niveau de l'étang de Vaccarès ont légèrement augmenté, mais cette amélioration reste à confirmer dans les années à venir.

S'agissant des axes de migration, la politique conduite en faveur de l'Anguille dans le bassin Rhône-Méditerranée s'appuie fortement sur les dispositions du SDAGE et du programme de mesures

2022-2027 qui en reprennent les enjeux majeurs. À ce titre, les ouvrages transversaux à traiter pour l'Anguille et les autres grands migrateurs sont tous intégrés dans la liste révisée en 2022 des ouvrages prioritaires du bassin et font l'objet d'actions dans l'outil national de suivi des programmes de mesures Osmose 2.

Face à cette situation critique de l'Anguille, le COGEPOMI Rhône-Méditerranée a souhaité renforcer l'intégration des enjeux du PLAGEPOMI dans la gestion et la connaissance des lagunes méditerranéennes, lesquelles jouent un rôle majeur dans le cycle de l'espèce. En conséquence, un groupe de travail a été mis en place dans un cadre concerté, sous l'égide du COGEPOMI et sous le pilotage technique de la DREAL de bassin, pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'espèce dans ces milieux comprenant un diagnostic partagé des connaissances. Une synthèse de ces travaux figure en annexe du rapport ci-joint et un plan d'actions est en cours de finalisation portant sur les 3 axes suivants : les habitats, la gestion de la pêche et la gouvernance.

Concernant enfin la pression exercée par le Silure par prédation ou par effet « d'obstacle » à la migration au niveau des barrages, et qui concerne toutes les espèces amphihalines, un groupe de travail Silure bassin impliquant les principales parties prenantes a été mis en place en 2023 à la demande du COGEPOMI, l'OFB AURA en assurant l'animation technique. L'objectif opérationnel est l'identification de secteurs clés, en particulier les passes à poisson des ouvrages sur le Rhône, fortement investies par le Silure, pour l'expérimentation de solutions d'effarouchement ou de capture avec l'appui technique des pêcheurs professionnels et de loisir.

Le directeur régional


Jean-Philippe DENEUVY

Copies :

- DREAL Occitanie
- DREAL Provence Alpes Côte-d'Azur
- OFB, délégation de bassin Rhône-Méditerranée
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse